



N° de résolution
ou annotation

7 octobre 2024

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart de Saint-Godefroi ce septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures :

Sont présent(e)s : Johanne Horth
Georges Chapados
France Grenier
Laurette Grenier
Sylvie Lecourtois
Nancy Huard

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-223

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Correspondance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2024
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024
8. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2024
9. Rapport des dépenses autorisées
10. Demandes de dons
11. Correspondance
12. Dossiers des élus
13. Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)
14. Amendement de la résolution 2024-198 concernant la demande de permis de gestion spécifique aux castors et capture des castors
15. Demande de permis de gestion spécifique aux castors et capture des castors (*nouvelle demande*) (*permis valide du 4 au 24 octobre 2024*)
16. Location d'un photocopieur Canon C3925II (location 66 mois)
17. Représentante à Camping Québec



N° de résolution
ou annotation

18. Retrait de l'internet TELUS à la Salle Eugène Anglehart
19. Adoption du Projet de règlement no 280-2024 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal
20. Octroi de contrat d'appel d'offres public, contrat de service de déneigement
21. Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2024
22. Soumission de TELUS – téléphone et internet
23. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Double vocation – Année : 2022 - Autorisation de signer la convention d'aide financière
24. Période de questions
25. Clôture et levée de la séance

2024-224

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 9 SEPTEMBRE 2024**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE France Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-225

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-
ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.



2024-226

N° de résolution
ou annotation

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-227

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-228

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.



2024-229

N° de résolution
ou annotation

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses de Septembre 2024, soit le certificat numéro 09-2024 au montant de 24 864,04 \$, les Prélèvements au montant de 10 986,20 \$, le certificat numéro 09A-2024 au montant de 9 511,49 \$ et le certificat numéro 09B-2024 au montant de 640,83 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

2024-230

DEMANDE DE DONS

ATTENDU que deux (2) demandes de dons a été faite par des organismes comme suit :

- Épilepsie Gaspésie Sud
- La Ressource d'aide aux personnes handicapées

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité fasse les dons aux organismes suivants :

- Épilepsie Gaspésie Sud, don de 50,00 \$
- La Ressource d'aide aux personnes handicapées, don de 25,00 \$.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

2024-231

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

ATTENDU que la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

ATTENDU que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

ATTENDU que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;*

ATTENDU que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs:

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;



N° de résolution
ou annotation

- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

ATTENDU que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

ATTENDU que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

ATTENDU que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

QUE le conseil autorise le maire à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

PROCLAMATION

Monsieur le maire proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024 la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales, et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement.



2024-232

N° de résolution
ou annotation

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2024-198 CONCERNANT
LA DEMANDE DE PERMIS DE GESTION SPÉCIFIQUE AUX
CASTORS ET CAPTURE DES CASTORS**

ATTENDU que la résolution 2024-198 adoptée le 12 septembre 2024 concernant une demande de permis de gestion spécifique aux castors et capture des castors.

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter une modification quant au montant à payer pour chaque capture de castors.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AMENDER la résolution 2024-198 afin de modifier le montant à payer pour chaque capture de castors. Le montant à payer pour **chaque** capture de castors est de 100,00\$.

2024-233

**DEMANDE DE PERMIS DE GESTION SPÉCIFIQUE AUX
CASTORS ET CAPTURE DES CASTORS (NOUVELLE
DEMANDE) (permis valide du 4 octobre 2024 au 24 octobre 2024)**

ATTENDU qu'une nouvelle demande de permis de gestion spécifique soit nécessaire afin de capturer les castors dans la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, car aucun castor n'a été capturé pour la période du 24 août 2024 au 25 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité fasse une nouvelle demande permis de gestion spécifique aux castors (*permis valide du 4 octobre 2024 au 24 octobre 2024*) et mandate M. Ghislain Larocque pour la capture des castors à deux (3) endroits de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi et autorise le paiement à M. Ghislain Larocque pour la capture des castors comme suit :

Capture de castors

100,00 \$ chacun



2024-234

N° de résolution
ou annotation

**LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR CANON C3925II
(LOCATION 66 MOIS)**

ATTENDU que le fournisseur du photocopieur actuel, XEROX WorkCentre 7830, n'effectuera plus de réparation à partir du 1^{er} janvier 2025 pour ce photocopieur;

ATTENDU que la municipalité a reçu deux (2) propositions pour la location d'un nouveau photocopieur :

- PCM Solutions
144,00 \$/mois + taxes, location 66 mois + les frais des copies
- Sertek Informatique
134,00\$/mois + taxes, location 66 mois + les frais des copies

ATTENDU que le coût de location long terme (66 mois) de Sertek Informatique est inférieur à celui de PCM Solutions.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte la proposition de Sertek Informatique et que la municipalité accepte les mensualités suivantes et les frais des copies :

- 134,00\$/mois + taxes, location 66 mois + les frais des copies.

2024-235

REPRÉSENTANTE À CAMPING QUÉBEC

ATTENDU que la directrice générale et greffière-trésorière doit être désignée représentante à Camping Québec.;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE France Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte de désigner Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière, pour demander et signer au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, l'enregistrement requise par la *Loi sur l'hébergement touristique* pour : Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

2024-236

**RETRAIT DE L'INTERNET TELUS À LA SALLE EUGÈNE
ANGLEHART**

ATTENDU que l'internet TELUS à la salle Eugène Anglehart n'a plus d'utilité;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité fasse la demande de retrait de l'internet TELUS à la Salle Eugène Anglehart.



N° de résolution ou annotation **2024-237**

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 280-2024 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRE COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL (point reporté)

Le point est *reporté* à une séance ultérieure du conseil municipal.

2024-238

OCTROI DE CONTRAT D'APPEL D'OFFRES PUBLIC, CONTRAT DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU qu'à la suite de l'adoption de la résolution portant N° 2024-126, la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), portant le numéro d'avis N° 2024.01, et ce, pour des travaux de service de déneigement;

ATTENDU que la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 7 octobre 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public N° 2024.01;

ATTENDU qu'une entreprise a déposé une soumission dans les délais requis avant 11h00, le 7 octobre 2024, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Garage Jeffery Robinson (9250-0784 Québec inc.)	204 655,50 \$

ATTENDU qu'après une étude et analyse des soumissions, et qu'elle s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la soumission reçue;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Garage Jeffery Robinson (9250-0784 Québec inc.), plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de Service de déneigement conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 204 655,50 \$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02 33000 521;

QUE les dépenses soient financées avec le fonds général.

QUE le maire, M. Gérard Litalien et Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer les documents.



2024-239
Résolution
ou annotation

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU
30 SEPTEMBRE 2024**

ATTENDU que les états financiers comparatifs 2023-2024 doivent être déposés au maire et aux membres du conseil municipal selon l'article 176.5 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Sylvie Lecourtois
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le dépôt des états financiers comparatifs 2023-2024 au 30 septembre 2024 par la directrice générale et greffière-trésorière, Lumina Horth.

2024-240

SOUMISSION DE TELUS – TÉLÉPHONE ET INTERNET

Le point est *reporté* à une séance ultérieure du conseil municipal.

2024-241

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
DOUBLE VOCATION – ANNÉE 2022 – AUTORISATION DE
SIGNER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU que la Ministre des Transports et de la mobilité durable a accordé une aide financière maximale de 28 650,00 \$ à la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise le maire, M. Gérard Litalien ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Lumina Horth, à signer la convention d'aide financière.

PERIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

2024-242

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE France Grenier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h29.

« Je, Gérard Litalien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Gérard Litalien
Maire

Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière